

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Conservatoire Maurice André
Alès Agglomération
Tel : 04 66 92 20 82
Réf : CR/CS/SB/SC.2026.24.02.

Objet : Convention de partenariat à titre gracieux avec l'association CHAWAL dans le cadre d'un projet commun avec le conservatoire Maurice André autour de la batucada en 2026

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Considérant la volonté de mettre en place un partenariat entre l'association CHAWAL et le conservatoire Maurice André en vue d'organiser une représentation de batucada le dimanche 21 juin 2026,

Considérant l'intérêt que représente ce projet pour le territoire, la Communauté Alès Agglomération accepte de mettre en place ce partenariat à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de partenariat à titre gracieux sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président et l'association CHAWAL représentée par sa présidente, Mme Julie PETIT-JEAN et dont le siège social est situé 58 chemin des Clabades - 30360 Monteils.

ARTICLE 2 :

Dans ce cadre, le local affecté pour le conservatoire Maurice André au Fort Vauban de la ville d'Alès sera mis à la disposition pour des répétitions selon le calendrier suivant :

- répétitions :

- 5, 7, 13, 19, 20, 21 et 27 mars 2026,
- 2, 3, 4, 10, 16, 17, 18 et 30 avril 2026,
- 1, 2, 22, 28, 29 et 30 mai 2026,
- 5, 11, 12 et 13 juin 2026,

Une représentation du spectacle aura lieu le dimanche 21 juin 2026.

ARTICLE 3 :

Les modalités et les conditions du partenariat seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 13 MARS 2026

Le président
Christophe RIVENQ

